

Eccles, Natalie

De: Robert Girard [robertgirard8@outlook.com]
Envoyé: 25 novembre 2016 18:07
À: Greffe
Objet: second option de retrait avec des compteur electromagnétique

1. A L'attention Mme Véronique Dubois. Ajouter au dossier R -3964-2016 .

Dans le code d'étiqne d' Hydro- Québec il est bien écrit que la société doit pourvoyeur au bien etre de ses actionnaires. la sensibilité électromagnétique est prouvé. D'autre le deviendront dans le futur, et l' Hydro devras racheter des compteurs magnétiques, c'est pourquoi l'on doit préserver les 181,500 compteurs électromagnétique qui sont en entrepot . L'entreposage ne coute pas cher, en racheter couteras une fortune, qui payeras la note. Soyons solidaire pour le plus grand biens de tous.

Une bonne journée a vous tous !

Robert Girard.